

Infos Guiclanaises



N° 698 FEVRIER 2026

ETAT CIVIL

Une pensée pour :

Roland JACOB, décédé le 02/01/2026

Jean-Jacques ERONTE, décédé le 13/01/2026

Gérard THORIBE, décédé le 17/01/2026

Gérard DENIS, décédé le 21/01/2026

INFORMATIONS MUNICIPALES

OBJETS TROUVÉS

- Ecouteurs Blancs IPOD
- Une carte de transport KORRIGO
- Un sac à dos noir
- Un gilet torsadé blanc cassé
- Un maillot de sport
- Un blouson
- Diverses clés
- Un gilet pour petit chien
- Divers bijoux

MISE À JOUR DE LA LISTE ÉLECTORALE

Inscription sur la liste électorale : en cas de déménagement.

Deux situations possibles :

- Si vous êtes restés dans la même commune, vous devez **déclarer votre nouvelle adresse à la mairie.**
- Si vous avez déménagé dans une autre commune, vous devez **vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune.**

Changement d'adresse dans la même commune : vous pouvez le faire :

- **En ligne**, vous devez fournir la version numérisée d'un document justificatif de votre nouveau domicile et utiliser ce téléservice : Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.
- **Sur place en mairie**, vous devez fournir les documents suivants :
 - Justificatif du nouveau domicile ;
 - Formulaire Cerfa n°12669 (également disponible en mairie). La case déménagement au sein de la même commune doit être cochée ;
- **Par courrier**, vous devez fournir les documents suivants, à l'adresse de la mairie.
 - Formulaire Cerfa n° 12669. La case déménagement au sein de la même commune doit être cochée.
 - Photocopie d'un nouveau justificatif de domicile.

Vous pouvez à tout moment vérifier si vous êtes inscrits sur une liste électorale, connaître votre bureau de vote, votre numéro national d'électeur, ou encore savoir si vous avez des procurations en cours, en vous connectant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>.

LOCATION DE MOBILIER

La commune met à disposition des associations et habitants de Guiclan des tables et chaises à louer. Ce service est gratuit pour les associations et les fêtes de quartier.

Pour les particuliers le service est facturé :

- 1.00€ la table (6 à 8 personnes)
- 0.30€ la chaise

Les réservations se font désormais via une fiche de réservation récupérable sur le site de la commune ou directement à l'accueil de la mairie, tout comme le paiement qui devra désormais se faire avant la réception du mobilier. Le retrait et le retour du mobilier s'effectuent aux ateliers communaux, de préférence à 13h30.

RÉSERVATION TRISKELL

Pour les réservations liées aux différentes salles du Triskell, un dossier de réservation doit être rempli au préalable pour les associations et les particuliers. Ce dernier est disponible sur le site de guiclan.fr ou à l'accueil de la mairie. Enfin, une caution et une attestation d'assurance seront requises pour les réservations aux particuliers.

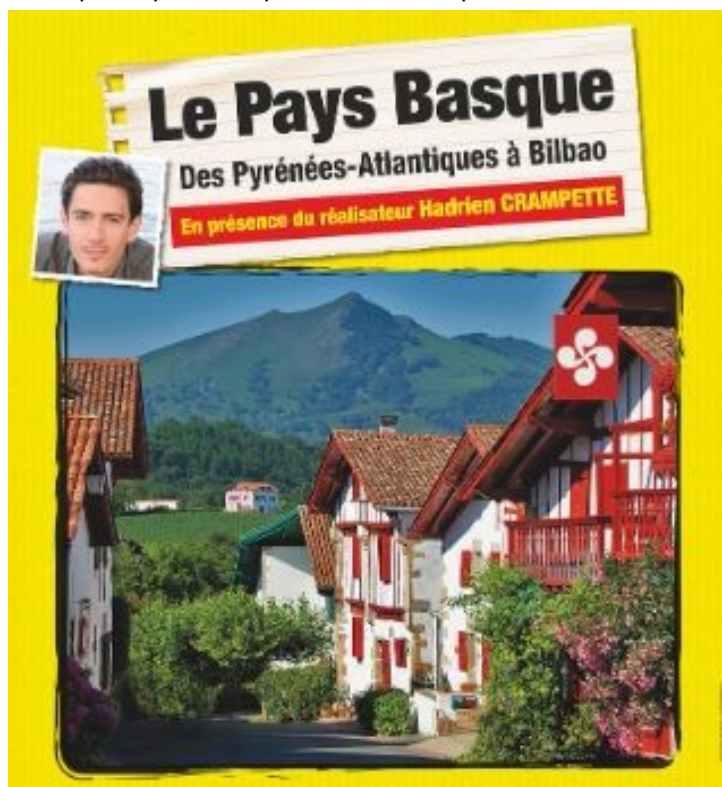
Cinéma à Guiclan

Pour la 3ème année consécutive, la Municipalité programme des séances de cinéma dans le cadre du « cercle des voyageurs ».

Comme d'habitude, la projection est présentée et commentée par les réalisateurs. Une collation est offerte à l'entracte.

Entrée 7€, tarif réduit pour les membres du Club de l'amitié à 5€, gratuit pour les moins de 12 ans.

La troisième séance aura lieu le dimanche 1er mars 2026 à 16h avec un documentaire sur le Pays Basque, de Hadrien Crampette, présenté par Jean-Luc Diquélou.



ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Élections 2026 : le vote par procuration : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-donne-procuration>

Vous pouvez faire une procuration de plusieurs façons :

1- En remplissant le formulaire en ligne (puis en vous déplaçant à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire)

- Vous devez utiliser le téléservice Maprocuration (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R58939>) , vous y connecter avec France Connect et y indiquer une adresse mail.

- Après avoir reçu le mail indiquant la référence de votre demande, vous devez d'abord vous rendre en personne dans l'un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit)

- Gendarmerie (où qu'elle soit)

- Tribunal judiciaire (dont dépend votre domicile ou lieu de travail) Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Vous devez y présenter un justificatif d'identité (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1361>) et indiquer la référence de votre demande.

2- En ligne, avec une identité numérique certifiée France Identité

- Créer votre identité numérique France Identité

- Faire certifier votre identité numérique France Identité

- Faire une procuration de vote et faire valider la procuration via France Identité

3- Avec le formulaire à imprimer (puis aller à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire)

Vous devez utiliser le formulaire suivant :

Voter par procuration (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R12675>)

Vous devez vous présenter en personne, avec le formulaire rempli et un justificatif d'identité

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1361> dans l'un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit)

- Gendarmerie (où qu'elle soit)

- Tribunal judiciaire (dont dépend votre domicile ou lieu de travail)

- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Un récépissé vous est remis.

4-Avec le formulaire disponible à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire

Vous devez vous présenter en personne avec un justificatif d'identité dans l'un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit)

- Gendarmerie (où qu'elle soit)

- Tribunal judiciaire (dont dépend votre domicile ou lieu de travail)

- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Un récépissé vous est remis.

ENFANCE / JEUNESSE

RESTAURANT SCOLAIRE/GARDERIE

Pour les enfants qui mangent occasionnellement à la cantine, et qui vont occasionnellement à la garderie ,les inscriptions doivent être faites le mardi midi soit sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie pour la semaine suivante.

Les menus sont disponibles sur quiclan.fr

CLSH : LES GRIMOYS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.



Pour les mercredis

inscription une semaine à l'avance, sur le portail ou fiche d'inscription papier disponible en mairie.

Vacances d'hiver

Du 16 février au 28 février: les réservations étaient ouvertes sur le portail du 12 au 25 janvier 2026.

ANIMATION JEUNESSE (9 - 17 ANS)

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires.(3 groupes: juniors, passerelle, ados).



Vacances d'hiver

Du 16 février au 28 février : .les réservations étaient ouvertes sur le portail du 12 au 25 janvier 2026.

Pour les deux structures:

passés ces délais, les inscriptions sont possibles dans la limite des places disponibles.

CLSH : 06 85 41 10 84 / 02 98 79 48 96

AJ : 06 77 75 81 17

Les programmes sont disponibles sur quiclan.fr à l'accueil de la mairie.

RAPPEL AUX FAMILLES

Les tarifs du centre de loisirs et de la cantine municipale sont basés sur le quotient familial des familles.

Les familles doivent demander auprès de la CAF ou de la MSA une attestation du quotient familial et la déposer en mairie pour bénéficier de ces tarifs.

Sans ce document, la commune facturera à taux plein.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes de 16 ans doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur date anniversaire, en mairie ou sur www.service-public.fr

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

L'attestation de recensement leur sera demandée pour passer certains examens (CAP, BEP, Baccalauréat, Permis de conduire...).



INSCRIPTION CANTINE/GARDERIE/ CLSH/ ANIMATION JEUNESSE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Pour les nouvelles inscriptions, les dossiers sont à retirer et à retourner en mairie dans les meilleurs délais.

Pour une inscription permanente à la cantine et à la garderie, il faut indiquer les jours de présence, cela est important pour gérer les denrées mais aussi prévoir le personnel encadrant. Si vous n'êtes pas sûrs pour les jours, nous vous demandons d'aller inscrire votre enfant sur le portail toutes les semaines.

En cas de renseignements complémentaires, vous pouvez prendre contact avec les services de la mairie.



Portes ouvertes
Ecole du Sacré Coeur
Samedi 7 février
10h30-12h30




L'APE JULES VERNE PRÉSENTE SA
Soirée LOTO
 NOMBREUX LOTS RESTAURATION BUVETTE
25 SAMEDI 21 FÉVRIER 2026 A 19H30
 OUVERTURE DES PORTES A 17H30
 RÉSERVATION POSSIBLE AUPRÈS DE RACHEL
 AU 06.61.25.36.00
3500€ de lots dont 1500€ en bons d'achats
Salle du Triskell
29410 GUICLAN

BRÈVES HEOL

Des visites eau énergie pour les ménages en difficulté

En Pays de Morlaix, de nombreux ménages ont du mal à subvenir à leurs besoins en énergie, en raison de leurs faibles ressources et/ou d'un logement précaire, bien souvent peu ou mal isolé.

Les ménages éligibles au Fonds de solidarité pour le logement peuvent bénéficier gratuitement d'une visite à domicile pour les aider à réduire leurs consommations et améliorer leur confort : il s'agit des visites eau énergie, financées par le Conseil Départemental et réalisées par Heol dans les communes de Morlaix Communauté, Pays de Landivisiau et Haut-Léon Communauté. Cette visite comporte un diagnostic à domicile, le don d'équipements et des préconisations, ainsi que parfois une aide financière complémentaire pour financer des travaux ou l'achat d'équipements peu énergivores. Si vous ou un proche est concerné, rapprochez-vous d'un centre social ou contactez Heol au 02 98 15 18 08. Heol vous offre un conseil neutre et gratuit pour vos projets de construction, rénovation thermique et économies d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org

Quels travaux pour réduire mes consommations d'énergie ?

Les travaux qui permettent le plus gros gain énergétique dans le logement, sont les travaux d'isolation, notamment de la toiture. On estime qu'environ 30 % des déperditions de chaleur se font par la toiture, contre environ 25 % par les murs, 15 % par les fenêtres et 10 % par les planchers bas. Si le système de chauffage est ancien, il peut être cohérent de le remplacer par un appareil plus performant, mais attention ! Le choix du système de chauffage doit être fait en fonction de plusieurs paramètres comme la typologie du bâtiment, la surface à chauffer, le niveau d'isolation, le système existant ou encore les habitudes des occupants du logement.

Le changement de fenêtre peut aussi être préconisé, mais il faut dans ce cas s'assurer d'un renouvellement d'air suffisant, en maintenant une VMC continuellement branchée. Un conseiller d'Heol peut vous orienter pour faire les bons choix techniques et financiers.

Comment isoler des combles perdus ?

Si vous possédez des combles perdus et que ceux-ci ne sont pas isolés, il convient d'y remédier au plus vite ! Les déperditions de chaleur se faisant principalement par le toit, isoler les combles vous fera faire d'importantes économies en augmentant votre confort thermique !

Cette recommandation vaut également lorsque l'isolant est trop tassé, abimé ou mouillé, car ses propriétés s'en retrouvent largement diminuées.

Il est possible d'isoler le sol des combles perdus avec un isolant en vrac en cas d'accès est difficile, ou plus communément avec un isolant en rouleau, en veillant à bien croiser deux couches. Attention, il est nécessaire de placer un pare-vapeur en dessous de l'isolant (en le positionnant du bon côté, se référer pour cela à l'emballage) pour éviter la condensation de vapeur d'eau.

On conseille généralement une résistance thermique minimale de 7 m2.K/W pour des combles perdus, ce qui correspond à environ 30 cm d'un isolant traditionnel. A noter que les isolants de type laine de verre ou laine de roche, ne sont pas optimaux pour le confort d'été, on privilégiera plutôt de la ouate de cellulose ou de la laine de bois.

L'agence locale de l'énergie et du climat (Heol) vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie. Plus d'infos au 02 98 15 18 08, sur www.heol-energies.org et les réseaux sociaux.

PERMANENCES DES ÉLUS

Robert BODIGUEL, Maire : *sur rdv*

Jean-Michel CROGUENEC, Adjoint Finances,
Communication, Animation, Patrimoine, culture *sur rdv*

Gwénaëlle QUILLEVERE, Adjointe aux écoles, enfance
jeunesse et associations *sur rdv*

Gérard POULIQUEN, Adjoint Bâtiments, Voirie rurale,
Agriculture, Personnel des services techniques : *vendredi
de 11h à 12h*

Juliette LEGAL, Adjointe Affaires sociales - CCAS *sur rdv*

Yohann LE BELLEGUIC, Adjoint aux associations,
et numérique *sur rdv*

Prochaine parution des Infos Guiclanaises - Lundi 2 mars 2026

Articles à transmettre pour le **mercredi 18 février 2026** à la mairie ou
par mail : mairie@guiclan.bzh

Restez informés :

Suivez-nous sur la page Facebook : Mairie de Guiclan
Abonnez-vous à l'application gratuite : My Guiclan
Site : www.guiclan.fr



Bulletin mensuel de la commune de Guiclan

Directeur de publication : Robert BODIGUEL

Réalisation : Mairie de Guiclan - 1200 exemplaires

SERVICES DE SANTÉ

Pharmacie de Guiclan

1 rue du stade 29410 GUICLAN

Horaires d'ouverture : fermée le jeudi après-midi

Lundi au vendredi : 9h00-12h15 et 14h30-19h00 Samedi : 9h - 12h15

Contacts : Tel. 02 98 24 06 94 - Fax. 09 74 71 88 35



MAISON MÉDICALE : 4-8 rue du stade 29410 GUICLAN

► Médecins généralistes

Dr Tiphaine GARDIER - Dr Gaëlle DESFRANCOIS - Dr Leslie DAIGNEAU

Sur Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02 98 19 26 06

► Cabinet infirmier:

MARTIUS - KERRIOU - GUEGUEN / Rdv par téléphone :

02 98 79 65 34 / 06 81 04 29 48

► Ostéopathe

Elise LE ROUX, prise en charge des adultes, enfants et nourrissons. Rdv et
renseignements au 06 01 82 55 25

► Psychomotriciennes

Lucie MENANT : rdv et renseignements au 06 45 89 87 01

Clémence GUEGUEN : rdv et renseignements au 06 75 49 77 97

Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► Psychologue clinicienne, Psychothérapeute

Perrine PAPE: rdv et renseignements au 07 62 51 14 48

► Kinésithérapeute / Ostéopathe:

Lionel ARZUR, kinésithérapeute, Rdv au 06 59 85 91 94

► Sage-Femme :

Gwladys LE COZ, renseignements au 06 24 55 69 08

► Orthophoniste:

Marion VELLY, renseignements au 06 68 60 65 80 et sur le site Perfactive.

► Podologue:

Mikaël BIHAN, renseignements sur Doctolib et au 09 56 60 63 13.

Cabinet infirmier : 8 rue de Kermat 29410 GUICLAN.

Laurie CLUZEAU - Amandine GUÉGUEN - Mathilde PHILIPPE

Soins à domicile 7j/7 et sur rdv au cabinet : 02 98 29 50 21

Etiopathe : 3 LD de Berven 29410 GUICLAN.

Marie Niceron: 07.66.13.22.11.

Sur la commune 3 défibrillateurs cardiaques sont accessibles : dans le
hall extérieur de la salle des sports, devant la mairie en face de la boîte
aux lettres de la Poste et à la maison médicale



MÉMENTO

Services municipaux

► **Mairie / Accueil du public** : Lundi mercredi jeudi :
9h à 12 h et de 13h30 à 17h00

Vendredi fermeture à 16h30.

Mardi samedi : 9h /12h

02 98 79 62 05

@ : mairie@guiclan.bzh / Site : www.guiclan.fr



► Relais Postal, Commerce Vival

13 rue du Patronage, 02 98 79 62 29

Du mardi au samedi de 8h00 à 12h30 et de 15h30 à 19h30



► ADMR du Haut-Léon

Renseignements et RDV : 02 98 19 11 87

accueil@admrduhautleon.com.

► Conciliateur 02 98 79 61 06

M. BROCH permanence le 1er vendredi de chaque
mois à la mairie de St Thégonnec-Loc-Eguiner

► Bibliothèque municipale 02 98 79 48 24

Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-18h30/ Mercredi-samedi
de 10h-12h / b.municipaledeguiclan@orange.fr

► Restaurant scolaire 09.62.57.74.92

► Garderie municipale

- Rue de Kermat 02 98 79 46 66

- Venelle de Prat ar Feunteun: 09.62.57.74.92

Le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

► CLSH « Les Grimoyes »

02 98 79 48 96 / 06 85 41 10 84

Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

► Animation jeunesse 06 77 75 81 17

Ouvert pendant les vacances scolaires.

► Crèche Zébullons 02 98 44 08 80

@ : zebullons@paysdelandi.com

► RPE (Relais Petite Enfance) 02 98 24 97 15

Courriel : rpe.paysdelandi@gmail.com

► Mission locale 02 98 15 15 50

@ : contact@mlpm29.org

► SAUR (eau potable): 02 98 79 00 00

► VEOLIA (assainissement): 09.69.32.35.29

► TPAE (assainissement non collectif): 02.98.83.75.12

► Ouverture des déchetteries

BODILIS/ Kervennou 02 98 68 99 99 : du lundi au
samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h00

PLOUGOURVEST / Besmen 02 98 29 59 14 et

SIZUN / Croas-cabellec 02 98 24 15 92 :

lundi, vendredi, samedi 9h à 12h / 13h30 à 18h00

mardi, mercredi 13h30 à 18h00. Fermé le jeudi.

► Collecte des ordures ménagères :

Collecte du mercredi :

semaine impaire = conteneur habituel

Semaine paire = conteneur couvercle jaune

Collecte du jeudi (campagne)

semaine impaire = conteneur couvercle jaune

Semaine paire = conteneur habituel

Sortir le conteneur la veille



► CCPL (Communauté de Communes de Landivisiau)

Lundi au vendredi 08h30 à 12h30/ 13h30 à 17h30

02 98 68 42 41

► France services 02 98 68 67 60

@ : pays-de-landivisiau@france-services.gouv.fr

Lundi, 8h30 à 12h30 / mardi au vendredi 8h30 à
12h30 / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi).

